



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL\_2024\_170-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>6 décembre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>25</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>10 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Stéphane HOUSSIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_170 : Gens du voyage - Demande de fonds Leader

#### Finances locales - Subventions

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Les communautés de communes Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge souhaitent s'engager dans une démarche de mutualisation de l'animation sociale auprès de leurs populations de gens du voyage.

Cette démarche inter-communautaire s'inscrit dans le cadre du programme LEADER 2024.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présente ainsi :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Rémunération	136 567,08 €	Leader	131 104,40 €
Frais de structure	27 313,42 €	CSM	7 410,20 €
		PL	25 365,90 €
<b>Total</b>	<b>163 880,50 €</b>		<b>163 880,50 €</b>

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet « 501-AURGAL10-FA1-AAP-SERVICES24 "Appui à la mise en place de services à la population en milieu rural" ».

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver la demande de subvention pour le financement de médiation auprès des populations du voyage,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*

